

COMMUNE DE
LE GAVRE

**ANNULATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 09/01/2026

Par : deleplace corinne

Demeurant à : 10bis Rue Jean Jaurès
44550 Montoir-de-Bretagne

Représenté par :

Pour : Régularisation de dossier

- Changement de la toiture de la grange. Dépose de tôles fibro ciment amianté, pour pose de tôle bac acier en 2024.

- CREATION de terrasse au sud de 45 M². Dalle béton de 15cm de hauteur, plots plastique de 5cm, lame de teck.

Sur un terrain sis à : 3 la Coulée
44130 LE GAVRE

Référence dossier

N° DP 44062 26 B0002

Surfaces de plancher :

Destination : HABITATION

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05/12/1986, révisé les 06/07/2005 et 03/02/2010, modifié les 07/03/2012, 05/06/2013 et 23/02/2022 ;

Vu la demande d'annulation en date du 29 janvier 2026 de la Déclaration Préalable de Construction n° DP 44062 26 B0002, adressée par deleplace corinne ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : la déclaration préalable n° DP 44062 26 B0002 est annulée.

Fait à LE GAVRE,
Le 19 février 2026

Le Maire,
Nicolas OUDAERT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Cadre réservé à l'administration

Date d'envoi au Préfet : 23 / 2 / 2026

Date de première présentation au demandeur : 23 / 2 / 2026